

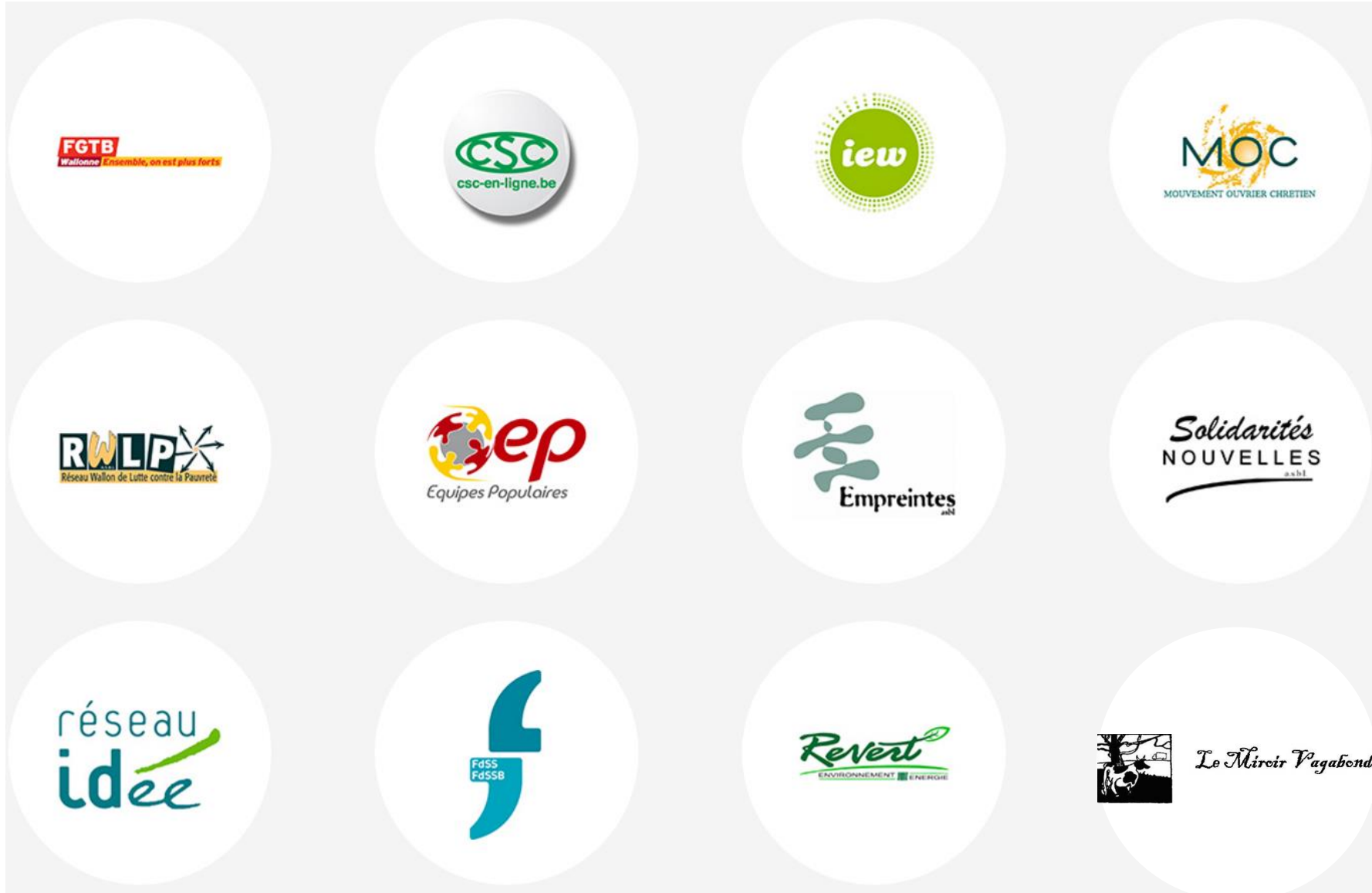
Le compteur à budget, un outil d'exclusion sociale



Aurélié Ciuti, Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADÉ)

Conseil des Usagers de Bruxelles, 22 mars 2017

Le RWADE - Les membres



Le RWADE - Les objectifs

- ✓ **Défendre un droit d'accès durable à l'énergie pour tous**
Chaque citoyen belge jouit d'un droit à une vie digne (Art 23 de la Constitution)
→ se chauffer, s'éclairer, cuisiner, se connecter, etc.
- ✓ **Croiser les enjeux sociaux et environnementaux**

Deux axes de travail en interaction

- ✓ Un axe « **de terrain** » : formations, animations, création d'outils, permanence téléphonique, etc. avec Energie Info Wallonie



- ✓ Un axe « **politique** » : participation citoyenne, construction de propositions/revendications et représentation des consommateurs résidentiels.

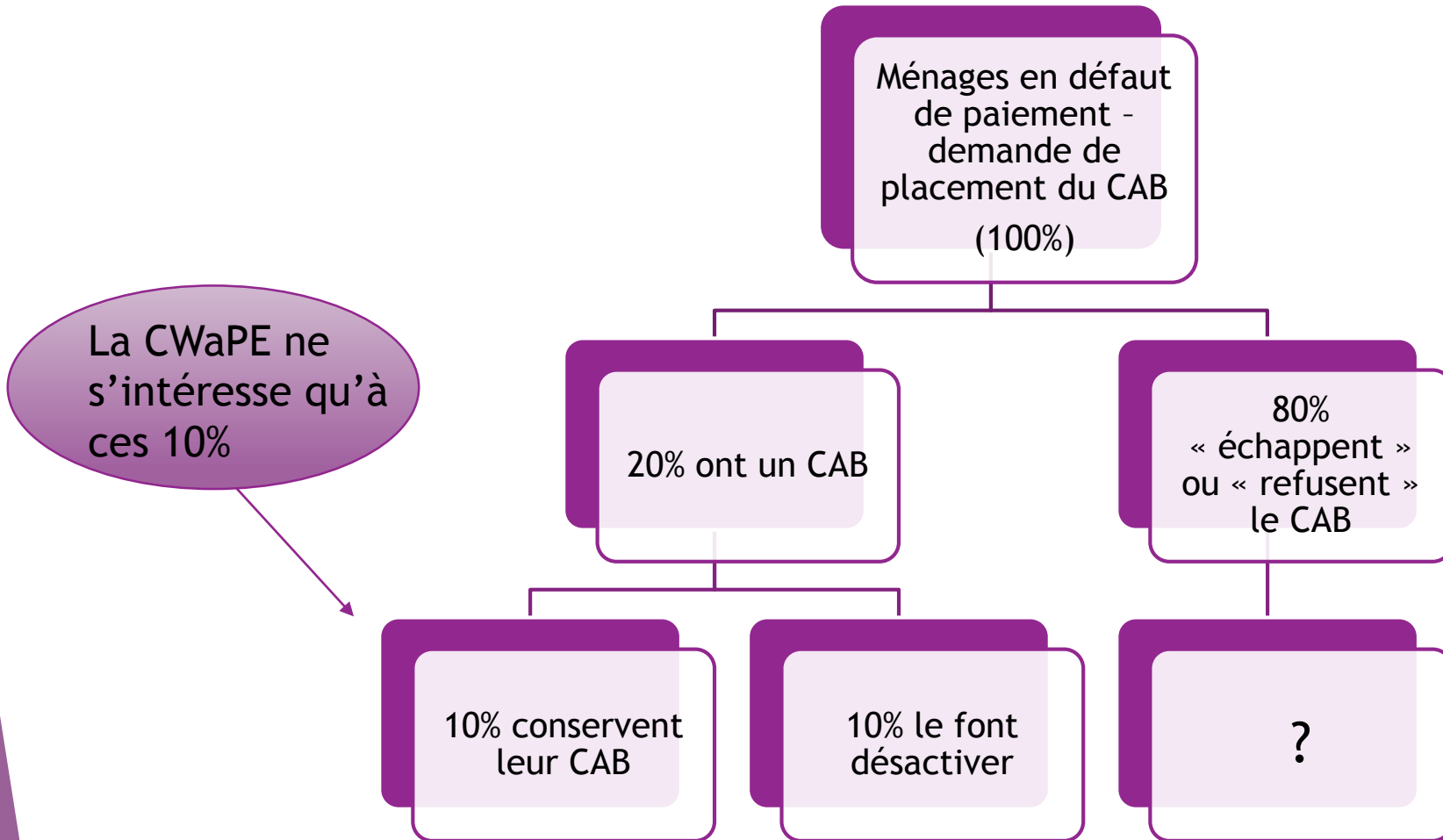
Un travail politique...avec les citoyens



L'étude CAB - Contexte

- ✓ Déclaration de politique régionale : « **Garantir l'accès de tous à l'énergie** » et « *Evaluer les compteurs à budget pour voir s'ils constituent la meilleure protection sociale pour le consommateur à un coût raisonnable pour la collectivité* »
- ✓ **Mesure du Plan wallon de lutte contre la pauvreté**
- ✓ Le Gouvernement wallon demande à la CWaPE d'évaluer la politique des compteurs à budget « *afin d'assurer la poursuite de l'objectif d'accès de tous à l'énergie et de lutte contre le surendettement* », au regard « *d'autres politiques d'apurement* »
- ✓ La CWaPE réalise trois démarches : un sondage, des focus groupes (à la demande du RWADE et du RWLP) et une analyse quantitative

Le sondage : quelle représentativité ?



Le sondage - quelle représentativité ?

Pour ces 10 %, d'autres biais doivent être signalés :

- ✓ Le sondage concerne les ménages dont les fournisseurs et GRD disposaient des coordonnées téléphoniques correctes → les ménages les plus isolés pas sollicités
 - ✓ Il est plus facile d'exprimer sa satisfaction que son mécontentement et ses difficultés (surtout quand celles-ci sont privées, voire intimes)
 - ✓ Un biais a été objectivé par l'ULB sur base des secteurs statistiques
- L'étude interroge marginalement les publics précarisés alors que c'est une mesure du Plan wallon de lutte contre la pauvreté

Le sondage: quels résultats ?

Les résultats rendent compte d'une satisfaction immédiate importante des sondés

Mais

- ✓ 35 % en électricité et 37% en gaz déclarent devoir se priver (ou retarder le paiement) sur un ou de plusieurs postes de dépenses (alimentation, activités récréatives, santé, eau, frais scolaires, etc.)

Depuis la pose du câb, et suite à la necessite de le recharger à temps, y a-t-il des choses que vous n'avez pas pu vous payer ou pour lesquelles vous avez reporté le paiement à plus tard ? (Q93) (QCM)				
	ELECTRICITE (E/E+G)		GAZ (G/E+G)	
	% de clients qui ont mentionné cette réponse	Nombre de clients ayant mentionné la réponse	% de clients qui ont mentionné cette réponse	Nombre de clients ayant mentionné la réponse
Aucune	65,3%	528	63,0%	509
alimentation	14,5%	117	15,3%	124
activités récréatives (activités sportives, sorties, vacances ...)	13,2%	107	13,1%	106
vêtements	13,1%	106	15,1%	122
soins de santé	11,1%	90	10,0%	81
eau	8,3%	67	6,6%	53
déplacement/mobilité	4,4%	36	4,7%	38
paiement du loyer ou le remboursement du prêt hypothécaire	3,1%	25	4,8%	39
autre	2,3%	19	2,4%	19
frais scolaires	2,1%	17	3,0%	24
TOTAL des clients auxquels la question a été posée		809		808

Le sondage : quels résultats ?

- ✓ Au moins 20,4% en électricité et 19,8 % en gaz déclarent avoir épuisé tout le crédit de secours (et dès lors avoir été « autocoupés »)
- ✓ 30% des ménages se chauffant à l'électricité via un CAB et 20% des ménages se chauffant au gaz via un CAB déclarent ne pas être en mesure de se chauffer suffisamment

Les focus groupes

Cinq profils-types d'utilisateurs sont identifiés dans l'étude :

- ✓ les prosélytes
- ✓ les habitués
- ✓ les contraints
- ✓ les indifférents
- ✓ les abandonneurs

Il est impossible d'avoir une estimation de la manière dont ces types sont représentés dans la population. Mais ces résultats confirment les nuances qu'il convient d'apporter aux résultats de l'étude.

Les focus groupes

- ✓ Le CAB permet de **rejeter et de garder à distance les acteurs et institutions** qui ont échoué dans la mise à disposition d'un service abordable et de qualité (les fournisseurs et leurs factures, les pouvoirs publics, les aides et les services sociaux).
- ✓ Le CAB est alors un **outil de « médiation », « d'internalisation des contraintes externes »** et de **« normalisation des privations »**, qui sont gérées, apprivoisées tant bien que mal.
- ✓ L'utilisation du CAB occasionne de l'anxiété et fait **reposer l'entière responsabilité du problème de la précarité énergétique sur les consommateurs.**

→ Les solutions proposées par la CWaPE en matière d'accompagnement ne prennent nullement la mesure de ces constats

L'analyse coûts/bénéfices

Une analyse qualitative :

« Tableau comparatif des avantages et des inconvénients des deux dispositifs » (page 102) : l'accès à l'énergie n'est pas garanti par le mécanisme des CAB, en raison des coupures pour défaut de crédit, c'est-à-dire des auto-coupures.

Or un des objectifs fondamentaux du Gouvernement. le CAB aurait du être disqualifié immédiatement à ce titre.

Coûts sociétaux - Analyse de la CWaPE

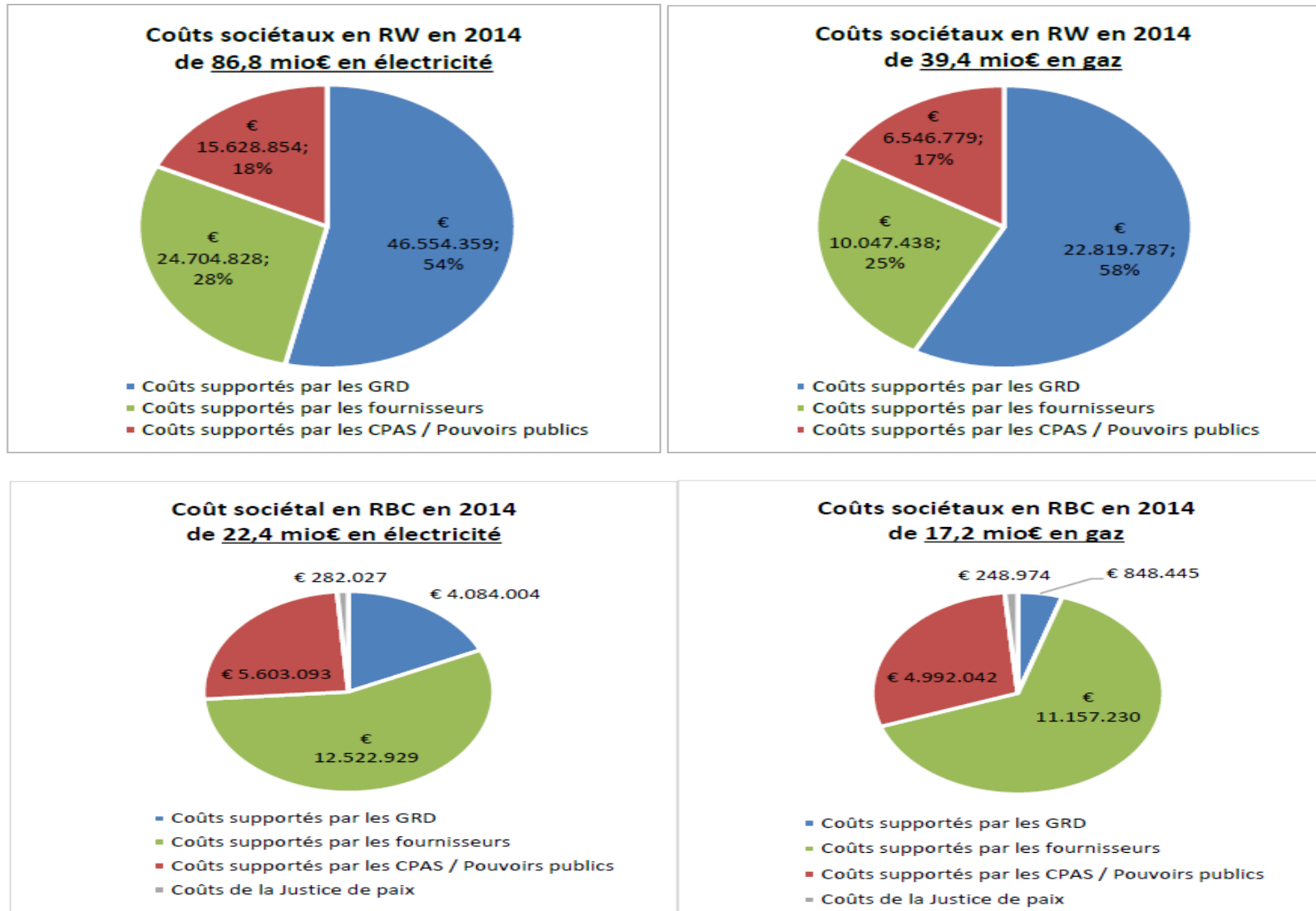


Figure 36: Coûts sociétaux constatés en Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2014 en électricité et en gaz

Coûts sociétaux - Analyse de la CWaPE

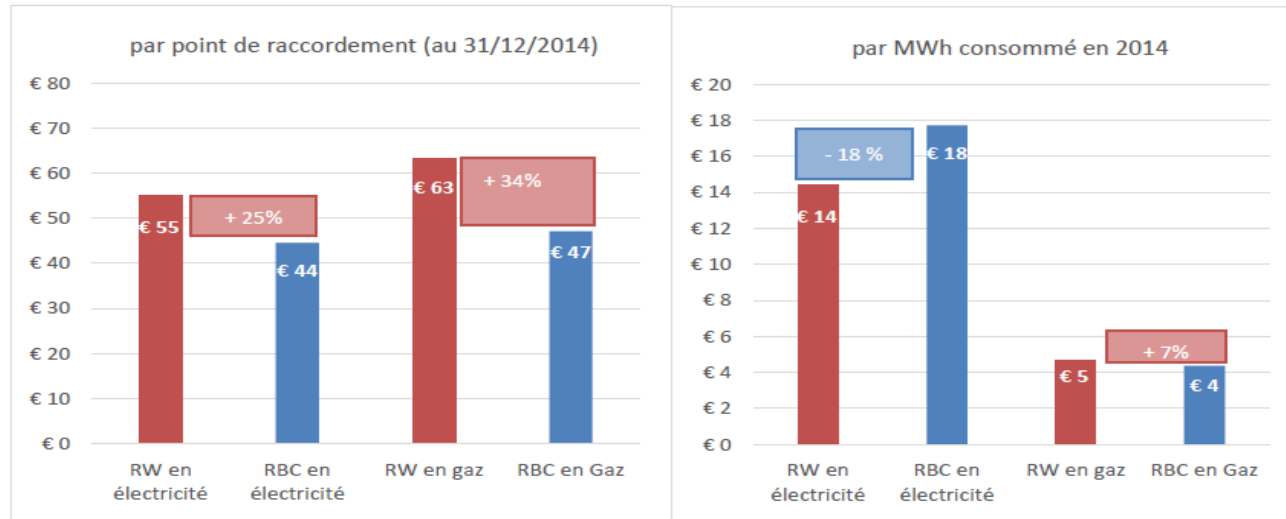
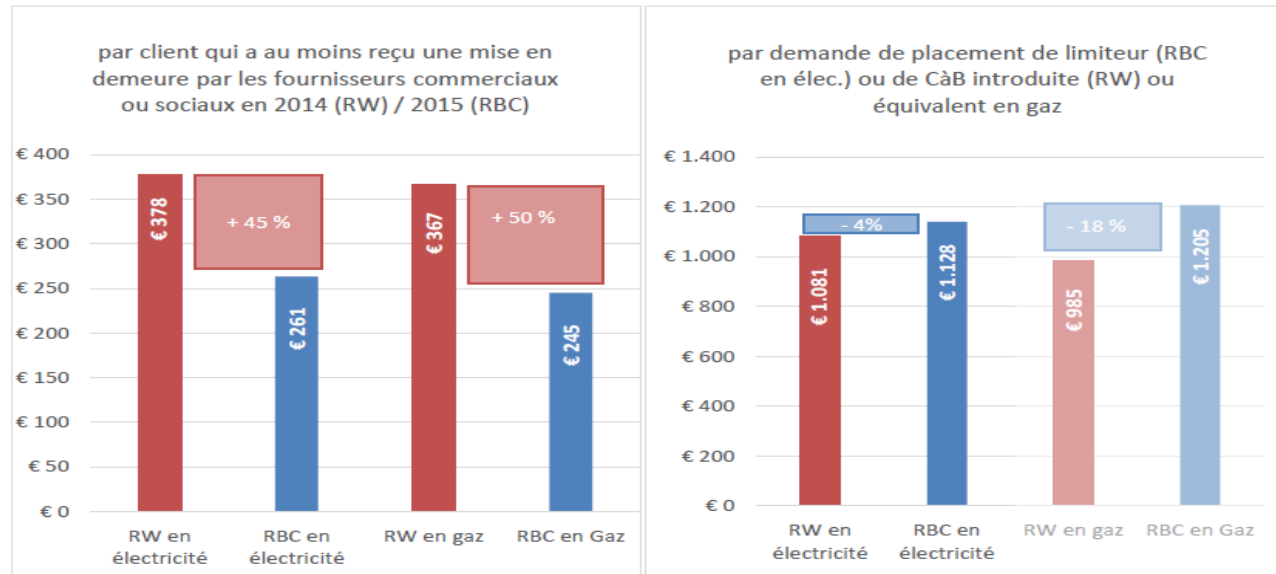


Figure 41: Coûts sociétaux par EAN au 31/12/2014 Figure 42: Coûts sociétaux par MWh consommé en 2014



Coût de transition

La CWaPE a décidé de calculer un coût de transition, pour la suppression des compteurs à budget et leur remplacement par des limiteurs de puissance.

Ce coût est estimé à

- ✓ 27 millions en électricité pour la première année, mais avec déjà un gain de 2 millions d'euros pour les GRD ;
- ✓ à 4,6 millions en gaz pour la première année, mais avec déjà un gain de 8,7 millions pour les GRD.

Si on pondère ces montants sur base de critères socio-économiques, on obtient un **coût total net de 10 millions pour le gaz et l'électricité.**

L'endettement des ménages

- ✓ La CWaPE se base sur un calcul théorique et sur les montants irrécouvrables.
- ✓ Il nous semble impensable de dissocier l'endettement en matière de gaz et d'électricité de l'endettement global des ménages, qu'il concerne le paiement du loyer, d'un prêt hypothécaire ou des frais scolaires (et sans parler des privations bien entendu).
- ✓ L'étude montre que le compteur à budget permet de faire remonter l'énergie dans les priorités de paiement. Il favorise les fournisseurs d'énergie par rapport à d'autres créanciers (notamment propriétaires bailleurs).

L'évolution de la consommation

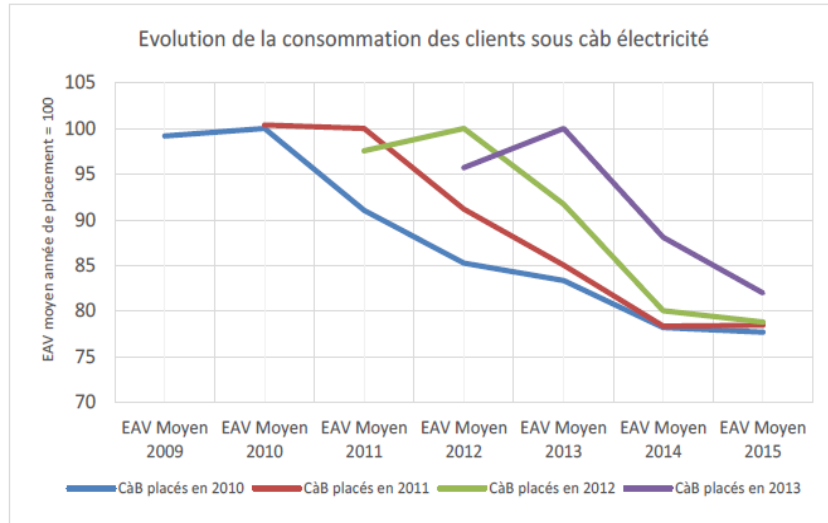


Figure 2 : Evolution de la consommation des clients sous CàB électricité

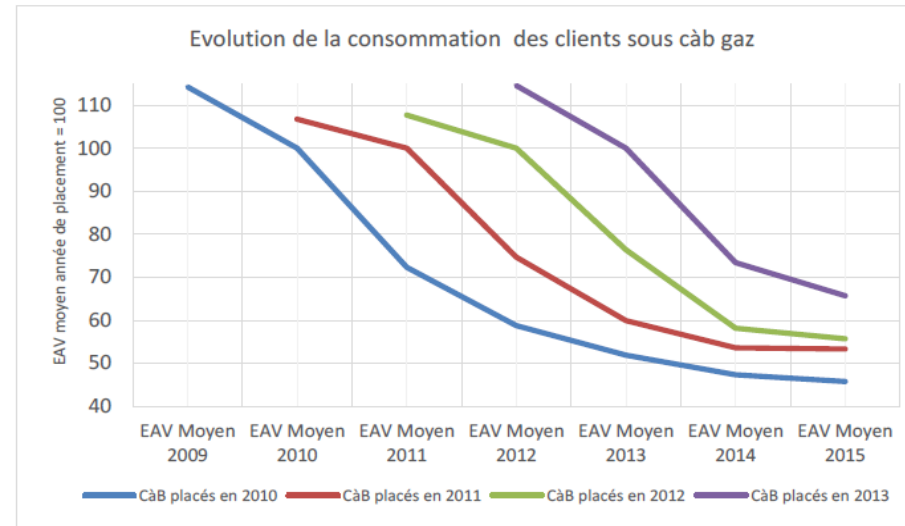


Figure 3 : Evolution de la consommation des clients sous CàB gaz

La Justice de paix

- ✓ D'après la CWaPE et la FEBEG : les fournisseurs sollicitent peu la justice de paix en Wallonie. Mais aucune donnée disponible.
- ✓ Tous les jugements dont nous disposons concernent pourtant des demandes introduites par les fournisseurs (pas des situations particulièrement problématiques, ni des montants particulièrement élevés).
- ✓ Plusieurs juges wallons nous ont affirmé qu'un grand nombre de dossiers de dettes d'énergie arrivent dans leur juridiction. C'est le devoir du régulateur que d'objectiver cela.

Nos conclusions et recommandations

Le CAB est-il « *la meilleure protection sociale pour le consommateur à un cout raisonnable pour la collectivité* » ? Un outil en vue « *d'assurer la poursuite de l'objectif d'accès de tous à l'énergie* » ? La réponse est évidemment non.

Les alternatives :

- ✓ Passage devant la justice de paix;

Le juge de paix est le seul acteur en mesure de prendre en compte la situation globale de la personne, de considérer à la fois les besoins, les ressources, l'endettement, etc. et de pouvoir rendre un avis contraignant, au regard des droits et des devoirs de chacun.

- ✓ Tarif social sur base d'un critère de revenu (automatisation);
- ✓ Plan de paiement raisonnable obligatoire;
- ✓ Tranche de consommation à très bas prix, voire gratuite;
- ✓ Renforcement et ciblage des mesures de rénovation énergétique vers les publics qui en ont le plus besoin;
- ✓ Davantage de moyens pour les services d'accompagnement : CPAS et autres acteurs - « La bonne porte d'entrée, c'est celle qui marche ».

Merci pour votre attention



Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
(RWADÉ)

Rue du Lombard 8, boîte 2
5000 Namur

Avec le soutien de



Wallonie

aurelie.ciuti@rwade.be

081 71 13 71